

AR PREFECTURE

005-210500237-20160127-DEL20160127004-DE
Regu le 01/02/2016

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2016.01.27/004

CONVOCAATION

Date	21/01/2016
Affichage	21/01/2016

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	32

THÈME : TRAVAUX 2.

OBJET : RÉNOVATION ET
RÉHABILITATION DE LA PISCINE
MUNICIPALE SUITE À LA REPRISE
EN RÉGIE DIRECTE – DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 27 janvier 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

Étaient Représentés :
DJEFFAL Mohamed pouvoir à BOVETTO Fanny.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
CIUPPA Marcel pouvoir à FROMM Gérard
ROMAIN Manuel pouvoir à POYAU Aurélie.
ARMAND Émilie pouvoir à GRYZKA Romain.

Étaient Absents-Excusés :
DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, CIUPPA Marcel ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : MILLET Thibault.

Rapporteur : Gérard FROMM.

Le centre aquatique et la patinoire de Briançon constituent le « Parc 1326 », un ensemble ludo-sportif de grand intérêt pour la commune. Ces deux équipements participent largement au dynamisme et à l'attractivité de la ville en proposant à la fois un service public aux briançonnais (par l'offre d'animations sportives dans le cadre scolaire et associatif) et un attrait touristique supplémentaire auprès des visiteurs.

Depuis 1999, leur gestion avait été confiée à la société Vert Marine, dans le cadre d'une délégation de service public. Mais suite aux résultats insatisfaisants du dernier appel d'offres, le Conseil Municipal a décidé leur reprise en régie directe.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le centre aquatique et la patinoire du Parc 1326 sont donc gérées directement par la commune qui devra procéder à une série d'aménagements afin de moderniser et de remettre aux normes actuelles ces équipements vieillissants.

Les travaux, destinés à offrir de meilleures conditions d'accueil aux usagers, seront planifiés sur plusieurs années. En priorité pour l'année 2016, ils concerneront le centre aquatique selon le programme suivant :

- Rénovation complète de l'Espace Détente (actuellement hors service).
- Modernisation du système de contrôle d'accès informatique.
- Acquisition et installation d'un déchloramineur pour améliorer la qualité de l'eau et la qualité de l'air.
- Mise en place de variateurs de vitesse sur les pompes de filtration pour optimiser les consommations d'électricité afférentes.
- Mise en conformité des moyens de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite.
- Installation d'un système de ventilation et de chauffage de la tour toboggan pour améliorer le confort des baigneurs, éviter la condensation et le vieillissement accéléré de l'installation.
- Câblage informatique.

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 185 000,00 € HT.

Le plan prévisionnel de financement de ces travaux est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	ORGANISMES	MONTANT	%
Rénovation Espace détente	100 000,00	ETAT - DETR	55 500,00	30,00 %
Modernisation contrôle d'accès	35 000,00	REGION PACA	46 250,00	25,00 %
Acquisition Déchloramineur	20 000,00	DEPARTEMENT	46 250,00	25,00 %
Variateurs vitesse pompes	9 500,00			
Mise en conformité de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite	4 000,00			
Chauffage tour toboggan	8 500,00			
Câblage informatique	8 000,00	AUTOFINANCEMENT	37 000,00	20,00 %
TOTAL	185 000,00	TOTAL	185 000,00	100,00 %

AR PREFECTURE

005-210500237-20160127-DEL20160127004-DE
Regu le 01/02/2016

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE **01 FEV. 2016**

Le Maire,
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20160127-DEL20160127004-DE
Regu le 01/02/2016



(Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page)

